**La FENARIVE fait le point sur les opportunités de financement européen dans le domaine de l’eau**

**décembre 2018**

**F**

**E**

**N**

**A**

**R**

**V**

**E**

I

Partons d’un constat simple.

La France dispose de 15 Mds € de financement européens dédiés à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l’Eau. Or, lors des précédents programmes des fonds structurels, c’est un milliards d’euros, attribué mais non utilisé, qui est retourné à l’Union Européenne. A fin 2016, au bout de 3 ans de programme, seuls 4% des financements ont été consommés en France…… contre 47% en Allemagne.

En France, les usagers, entreprises en tête auraient pu en bénéficier.

Les chefs d'entreprise manquent d'informations sur les aides européennes dont ils peuvent bénéficier. Seuls 7% auraient déjà effectué une démarche d'aide financière européenne. Parmi les autres, 31% pensent ne pas pouvoir être éligibles à ces aides, et 12% craignent la complexité des démarches administratives pour y prétendre.

FEDER, Life, Horizon 2020 ….. autant de programmes européens susceptibles de financer vos projets. Mais comment se retrouver dans le maquis des procédures ? La FENARIVE fait le point sur les opportunités de financement offertes par l’Union Européenne.

Si les financements européens restent complexes, leurs montants justifient d’y investir du temps.

 

**Les fonds européens pour la période 2014 à 2020, c’est 960 Mds € pour les 28 états membres**

* **Les fonds européens interviennent en complément d’autres sources (public, privé, autofinancement) dans le financement des projets qu’ils soutiennent.**
* **Un projet ne peut pas être financé par 2 fonds différents.**
* **Vous êtes une entreprise IED : les fonds européens sont soumis à l’encadrement européen des aides d’état.**



**Les fonds : vue d’ensemble**

Il existe 3 types de financements intra-communautaires, ayant des objectifs et des modes de gestion différents.

1. les fonds structurels et d’investissement

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Acronyme** | **Nom du fonds** | **Objet du fonds** | **27 Md€ pour la France** **en 2014-2020** |
| FEDER | Fonds européen de développement régional  | politique de cohésion économique, sociale et territoriale | 9,5 Md € |
| FSE | Fonds social européen  | politique de cohésion économique, sociale et territoriale | 6,02 Md € |
| FEADER | Fonds européen agricole pour le développement rural | Soutien au développement rural : politique agricole commune | 11,4 Md € |
| FEAMP | Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche  | Politique de la pêche et des affaires maritimes | 1. M €
 |

1. les programmes thématiques
	* Life
	* Cosme
	* Horizon 2020

La gestion des programmes thématiques est assurée par la Commission. Mais pour chacun d’entre eux, les porteurs de projets disposent d’un point de contact national, différent selon le programme.

1. le plan d’investissement pour l’Europe (plan Junker)

**I - FEDER & FSE : les (anciennes) régions définissent la distribution**

Les régions, en tant que gestionnaires des fonds européens, ont la responsabilité d’élaborer les programmes opérationnels définissant les mesures financées et les enveloppes budgétaires qui leur sont consacrées. Elles dressent le bilan annuel des taux de consommation des différentes mesures, ce qui leur permet, le cas échéant, de modifier leurs programmes. Il est donc de leur responsabilité d’assurer un rythme dynamique de consommation des fonds européens, au profit de l’environnement et de l’économie nationale.

Le FEDER est aujourd’hui le principal outil de financement du secteur de l’environnement. Comme les autres fonds structurels, ils visent une croissance « intelligente et durable » et l’emploi. La France, pour la période 2007-2013, a bénéficié de 8,4 Mds€, soit en moyenne 450 M€ par an.

Chaque (ancienne) région définit un programme d’investissement en concentrant ses actions sur quelques objectifs parmi les 11 thématiques identifiées par la Commission, notamment : la lutte contre le changement climatique, l’environnement et l’efficacité des ressources, le transport durable….

Attention : au moins 20 % de l’enveloppe doit être consacrée à la transition énergétique.

Les programmes et les taux de financements varient selon la classification de votre région :

* régions moins développées : PIB/habitant inférieur à 75% de la moyenne européenne
* régions en transition : PIB/habitant compris entre 75% et 90% de la moyenne européenne
* régions plus développées : PIB/habitant supérieur à 90% de la moyenne européenne

Consultez la carte des régions ici : <http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/what/future/img/eligibility20142020.pdf>



Vérifiez dans les Programmes Opérationnels 2014/2020 de votre région s’il existe une ligne FEDER ou FSE consacrée à l’eau.

**II - Life, un programme consacré à l'environnement (75%) et au climat (25%)**

Life est le seul programme européen entièrement consacré à l’environnement. Il s’adresse tant aux ONG qu’aux collectivités et entreprises. Il fonctionne par appel à projets annuel. Il finance des projets de démonstration ou de sensibilisation, des pilotes, ou des projets faisant appel aux meilleures techniques.

Mais ne finance jamais de recherche ni de grandes infrastructures.

Les subventions Life en quelques chiffres :

* le programme LIFE pour 2014-2020 est de 3,45 Mds€, 7,27 Mds€ pour la période 2021-2027
* subvention moyenne : 1,5 M€
* montant des projets : entre 500 K€ et 5 M€
* taux de co-financement : 60 % des coûts éligibles, voire 75 % si le projet concerne des habitats ou espèces prioritaires

Life propose plusieurs types de financement :

* le financement par subvention pour les projets sélectionnés lors d’un appel à projets
	+ très sélectif : seuls 10% des 1300 projets reçus par an sont sélectionnés
	+ géré par le ministère de l’environnement, qui publie sur son site les documents utiles aux porteurs de projets
	+ le ministère organise des ateliers d’écriture pour aider les porteurs de projets à la rédaction des dossiers de candidature
* le mécanisme de financement du capital naturel (NCFF)
	+ géré par la BEI (Banque européenne d’investissement) qui reçoit les candidatures
	+ finance des projets visant à promouvoir la préservation du capital naturel (nature et biodiversité + adaptation au changement climatique)
	+ projets éligibles : mécanismes de paiement écosystémiques, infrastructures vertes, systèmes de compensation de la biodiversité, investissements innovants en faveur de la biodiversité
	+ en phase pilote sur la période 2015-2017 = 125 M€ sur 3 ans
* l’instrument de financement privé pour l’efficacité énergétique ([PF4EE](http://www.developpement-durable.gouv.fr/programme-europeen-financement-life#e7))
	+ géré par la BEI, appuyé en France par le Crédit Coopératif
	+ finance des projets en faveur du climat
	+ a démarré en avril 2016 pour deux ans = 80 M€ sur 2 ans
	+ Projets éligibles : efficacité énergétique des bâtiments des entreprises (rénovation, construction ou installation de production)

Les subventions du programme LIFE sont attribuées via des appels à projets annuels, publiés au printemps, et qui se clôturent à la fin de l’été. Pour vérifier si votre projet est éligible, c’est ici :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:JOL_2014_116_R_0001> <http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm>

**III - Horizon 2020 : programme cadre de recherche**

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid73300/comprendre-horizon-2020.html>

* finance la recherche fondamentale et l’innovation appliquée
* fonctionne par appels à projets
* financements spécifiques pour les PME
* 80 Mds€ sur 7 ans

**IV - COSME : programme européen pour les petites et moyennes entreprises**

http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/programme-cosme

* vise à renforcer la compétitivité et la viabilité des entreprises de l’UE, à encourager la culture entrepreneuriale et à promouvoir la création de PME et leur croissance
* propose des facilités de garantie de prêts : permet de financer les garanties pour les intermédiaires financiers (banques, sociétés de garanties, sociétés de location-vente). Aide à augmenter le volume de prêts
* propose des facilités de «capital-investissement» : permet, via des fonds d’investissement, de fournir du capital-risque et du capital-développement aux entreprises en phase de croissance et de transmission
* propose des services concrets d'appui aux entreprises, en France via CCI, ARI…
* 2,3 Mds€ pour la période 2014-2020

**V - Plan Junker**

https://ec.europa.eu/commission/priorities/jobs-growth-and-investment/investment-plan\_fr

* 315 Mds d’ici 2018
* 3 outils :
* le fonds européen d’investissements stratégiques (EFSI), géré par la BEI : notamment pour les infrastructures, l’éducation, la recherche et l’innovation, ainsi que le financement à risque des petites entreprises
* [la plateforme de conseil en investissement (EIAH)](http://www.eib.org/eiah/), point de contact unique géré par la BEI
* le [portail européen de projets (EIPP)](https://ec.europa.eu/eipp/desktop/fr/index.html) : une base de données qui accueille tous les projets d’investissement pour les rendre visibles aux investisseurs

<https://ec.europa.eu/eipp/desktop/fr/index.html>

**Où trouver des renseignements et la demande de subvention pour votre projet ?**

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonds** | **accès** |
| **FEDER** | dossiers PDF disponibles en ligne sur les sites internet des régions |
| **FSE** | www.ma-demarche-fse.fr/demat |
| **LIFE / subvention** | <http://www.developpement-durable.gouv.fr/programme-europeen-financement-life#e9> |
| **LIFE / NCFF** | http://www.eib.org/products/blending/ncff/index.htm |
| **LIFE / PF4EE** | http://www.eib.org/products/blending/pf4ee/index.htm |
| **Horizon 2020** | auprès des intermédiaires financiers comme :ADIE, BPCE, Société Générale, Banque Populaire, BPI France... |
| **COSME** | http://europa.eu, rubrique «Entreprise/Financement» |
| **Plan Juncker** | [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) |

Pour en savoir plus sur les demandes d’aides européennes

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Configuration-Generale-Pages-secondaires/Foire-aux-questions/Ou-obtenir-un-dossier-de-demande-de-subvention-et-ou-deposer-ma-demande/>

https://www.economie.gouv.fr/entreprises/entreprise-financement-europeen

<http://fr.welcomeurope.com/>

http://www.europe-en-france.gouv.fr/Configuration-Generale-Pages-secondaires/Foire-aux-questions/Qui-peut-beneficier-des-Fonds-europeens/(language)/fre-FR

**Plus largement**, il existe en France un site national qui est la référence en matière d’information sur les **aides et soutiens publics aux entreprises**. Il renseigne sur les aides financières, fiscales et sociales d’une part, et d’autre part sur les aides techniques, aides qui se présentent sous forme d’apports de connaissances, de savoirs, d’expertises ou sous forme de mise à disposition de moyens. Il couvre tous les besoins de l’entreprise (création, reprise ou cession d’entreprise, innovation, international, emploi, formation, développement durable, implantation...).

<https://les-aides.fr/>